

Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire

Distr. restreinte
3 mars 2026

Original : anglais

Comité permanent
Quatre-vingt-quinzième réunion

Mise à jour sur les opérations du HCR en Afrique occidentale et centrale

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

La région de l'Afrique occidentale et centrale est confrontée à une dynamique complexe de déplacements forcés, principalement due aux conflits et à l'insécurité, exacerbée par les phénomènes météorologiques défavorables et les pénuries alimentaires. Ces facteurs génèrent de nouvelles urgences humanitaires, perpétuent les situations de déplacement existantes et accroissent la pression sur les systèmes nationaux et les communautés d'accueil.

D'ici la fin 2026, le nombre de personnes déplacées de force ou apatrides dans la région devrait passer de 22,1 millions au 31 décembre 2025 à 23,1 millions. Une augmentation significative des déplacements internes est prévue en République démocratique du Congo et au Nigéria en raison des conflits en cours, tandis que les mouvements internes et transfrontaliers dans la région du Sahel et au Soudan devraient se poursuivre, entraînant des répercussions en République centrafricaine et au Tchad.

À la fin de 2025, la région comptait 13,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et 3,8 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2024, principalement attribuable aux afflux de personnes en provenance de la région du Sahel et du Soudan. En outre, la région comptait 3,2 millions de personnes déplacées de retour dans leur ville d'origine, 50 000 réfugiés rapatriés et environ 931 000 apatrides.

Situation au Soudan (République centrafricaine et Tchad)

Au 31 décembre 2025, le Tchad accueillait près de 1,5 million de réfugiés, dont 1,3 million de réfugiés soudanais, ce qui en fait le principal pays d'asile en Afrique occidentale et centrale et le plus grand pays d'accueil de réfugiés par habitant en Afrique. La reprise des combats dans la région d'El Fasher, au Soudan, en octobre 2025 a contraint environ 26 000 personnes à fuir vers l'est du Tchad, portant le nombre total d'arrivées de Soudanais en 2025 à plus de 180 000 et à 900 000 depuis le début de la crise en avril 2023. L'ampleur et le rythme des arrivées continuent de peser lourdement sur les systèmes nationaux et soulignent la nécessité d'intégrer rapidement les réfugiés dans les services nationaux ainsi que l'importance des réponses axées sur le développement.

Les flux migratoires du Soudan vers la République centrafricaine se sont également poursuivis, avec l'arrivée de 40 000 réfugiés soudanais depuis 2023.

Situation en République centrafricaine

Avec la présence toujours active de groupes armés non étatiques dans certaines parties de la République centrafricaine, quelque 429 000 personnes restent déplacées à l'intérieur de leur propre pays, tandis que 738 000 réfugiés centrafricains continuent de vivre dans les pays voisins. En 2025, plus de 21 400 réfugiés sont retournés en République centrafricaine, ce qui représente le nombre le plus élevé de retours enregistrés depuis 2017. Ces retours ont été rendus possibles grâce aux efforts de relèvement et de réintégration déployés par le gouvernement et le secteur privé avec le soutien du HCR.

Situation en République démocratique du Congo

Malgré les efforts diplomatiques déployés pour résoudre la crise dans l'est de la République démocratique du Congo, la reprise du conflit dans le Sud-Kivu en décembre 2025 a entraîné le déplacement de plus de 500 000 personnes dans leur propre pays, tandis que plus de 236 000 autres personnes ont cherché refuge dans les pays voisins au cours de l'année. Au 31 décembre 2025, la République démocratique du Congo comptait 5,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Plus de 1,2 million de réfugiés congolais se trouvent toujours dans les pays voisins.

Crise dans le Sahel plus

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger continuent d'être confrontés à des conflits et à une insécurité permanents, qui entraînent des déplacements forcés à l'intérieur de leurs frontières et vers la Mauritanie et les pays côtiers tels que le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, regroupés sous le nom de « Sahel plus ». Au 31 décembre 2025, la région du Sahel plus accueillait 4,1 millions de personnes déplacées de force ou apatrides. Ce chiffre comprend 3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont près de 70 % au Burkina Faso, et 1,1 million de réfugiés et de demandeurs d'asile. La population réfugiée au Mali a doublé pour atteindre 286 000 personnes en 2025, dont 56 000 nouvelles arrivées en provenance du Burkina Faso à la fin de l'année.

Situation dans le bassin du lac Tchad

Le bassin du lac Tchad est toujours frappé par l'extrémisme, les violences intercommunautaires et les phénomènes météorologiques extrêmes, qui provoquent des déplacements forcés au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigéria. Il continue d'accueillir 343 000 réfugiés. À la fin de 2025, le Nigéria comptait 3,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Mouvements mixtes

Si la plupart des personnes déplacées de force sont restées dans la région, les mouvements de réfugiés et de migrants vers l'Europe, entre autres, se sont poursuivis, le Tchad, le Mali, le Niger et le Sénégal servant de principales plaques tournantes. La route de la Méditerranée centrale est restée la plus fréquentée en 2025, avec 63 200 personnes ayant traversé illégalement le Niger et ayant poursuivi leur route en passant par la Libye. Une augmentation du nombre de réfugiés soudanais passant par le Tchad a également été observée.

Les arrivées le long de la route atlantique de l'Afrique de l'Ouest à destination des îles Canaries en Espagne ont diminué de 60 % en 2025, avec 17 700 détections, contre 47 000 en 2024. Elles concernaient principalement des ressortissants de Guinée, du Mali et du Sénégal. Avec le renforcement des contrôles maritimes et des interceptions par la Mauritanie et le Sénégal, un nouveau schéma de départs depuis la Gambie est apparu.

Risques de protection

Les risques de protection dans toute la région restent élevés et sont exacerbés par d'importants manques de financement. Une enquête menée par le système régional interinstitutions de suivi de la protection auprès de 82 000 ménages et de 53 000 personnes, y compris des chefs de communauté et des autorités locales au Burkina Faso, au Cameroun, au Tchad, au Mali et au Niger, a révélé qu'un ménage sur trois dans le Sahel central était confronté à des restrictions de mouvement en raison de l'insécurité, ce qui limitait son accès aux services essentiels et aux moyens d'existence et augmentait les risques d'exploitation et d'abus sexuels. La violence à l'égard des femmes et des filles représentait un incident de protection sur cinq, avec une multiplication par cinq du refus d'accès aux ressources, ce qui aggravait leur vulnérabilité.

Réponse du HCR aux déplacements forcés dans la région

Les opérations dans la région continuent d'être affectées par une réduction budgétaire de 25 % en 2025, qui a été portée à 51 % en janvier 2026. En conséquence, les équipes opérationnelles ont redéfini leurs priorités, réorienté les stratégies et recherché des gains d'efficacité afin de continuer à fournir protection, assistance et solutions aux populations déplacées de force.

Le HCR s'attache à donner la priorité aux besoins immédiats en matière de protection, à renforcer la préparation et la réponse aux situations d'urgence, tout en jetant les bases de solutions à plus long terme, telles que l'accélération de l'intégration des réfugiés dans les services publics et la collaboration étroite avec les partenaires afin d'offrir des possibilités d'autonomie économique.

Le virage stratégique visant à fournir une protection assortie d'une trajectoire claire vers des solutions repose sur les six transitions suivantes : 1) passer des interventions d'urgence à court terme à l'autonomie et à la résilience dès le départ ; 2) passer de l'aide individuelle à des approches communautaires ; 3) passer des interventions en nature à des interventions en espèces ; 4) passer de l'aide humanitaire à des interventions en faveur du développement et de la paix ; 5) passer d'une mise en œuvre internationale à des initiatives nationales et locales et ; 6) passer de l'action pays par pays à des approches régionales tenant compte des retombées.

B. Progrès et défis par domaine d'impact en 2025 et plans mis à jour pour 2026

Créer un environnement de protection favorable

En 2025, les efforts de plaidoyer du HCR auprès du gouvernement ghanéen ont abouti à l'octroi d'une reconnaissance *prima facie* aux demandeurs d'asile burkinabés, tandis que la Côte d'Ivoire a étendu cette même reconnaissance aux demandeurs d'asile burkinabés et maliens, supprimant ainsi les obstacles immédiats à l'asile et garantissant l'accès à la protection pour les nouveaux arrivants. Le Nigéria a étendu la protection juridique temporaire à 12 000 Camerounais et a mis en place des procédures simplifiées de détermination du statut de réfugié pour les réfugiés du Niger.

Le HCR a aidé 17 pays à finaliser leurs feuilles de route pour le développement des capacités en matière d'asile. Il s'agit de plans d'action sur deux ans qui s'inscrivent dans le cadre de l'Approche stratégique du HCR pour le renforcement des systèmes nationaux d'asile 2025-2030. Les feuilles de route reflètent une évolution vers des mesures nationales et locales durables pour l'amélioration de l'environnement de protection des réfugiés.

Le Niger a publié en décembre 2025 un décret d'application qui clarifie le cadre régissant l'entrée, le séjour et les documents des ressortissants étrangers, y compris ceux qui relèvent du mandat du HCR. Il s'agit d'une avancée significative dans le renforcement de la protection des réfugiés, compte tenu des garanties juridiques essentielles.

En septembre 2025, le Sénégal a publié des décrets d'application visant à mettre en œuvre sa loi sur l'asile, en clarifiant les procédures d'asile, en modernisant les documents biométriques et en renforçant les garanties essentielles, notamment le regroupement familial et la protection des enfants non accompagnés.

Le Mali a renforcé la protection des apatrides en adoptant une loi leur accordant les mêmes droits que ses ressortissants en matière d'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, au logement et à la justice.

À la fin de l'année 2025, environ 934 000 personnes dans la région n'étaient toujours pas enregistrées individuellement, principalement en raison de contraintes financières ayant entraîné une réduction des effectifs et des missions d'enregistrement. Ce chiffre comprenait 440 000 réfugiés au Tchad, 120 000 au Niger et 107 000 au Mali.

Le Dialogue de Lomé a réuni les gouvernements du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo afin de renforcer la protection des réfugiés tout en répondant aux préoccupations croissantes en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest. Il a abouti à la signature de la Déclaration de Lomé en juillet 2025. Cet accord engage les cinq pays à respecter les normes internationales en matière de protection, à améliorer l'intégration des réfugiés et la cohésion sociale afin de soutenir le développement local et à renforcer la coordination transfrontalière, en particulier en vue du retour volontaire et de la réintégration. Les cinq États ont ensuite élaboré une stratégie sous-régionale de protection et de solutions pour 2026-2030, soulignant les progrès accomplis en matière de coopération régionale pour faire face aux répercussions transfrontalières des crises, en particulier les conflits, l'insécurité et les déplacements.

Dans le contexte des mouvements mixtes, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations ont apporté leur soutien aux gouvernements du Tchad, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal pour mettre en œuvre une approche fondée sur les routes, en cartographiant les services de protection le long des routes de la Méditerranée centrale et de l'Atlantique ouest-africain et en améliorant la coordination des services destinés aux personnes en déplacement, y compris l'accès à l'asile. Des centres multifonctionnels ont été créés afin d'offrir une protection et des alternatives sûres aux voyages périlleux. L'adoption de cette approche par les gouvernements ainsi que leurs demandes de numérisation et de décentralisation des services d'asile constituent une occasion importante d'étendre ladite approche tout en renforçant l'appropriation nationale.

Préserver les droits fondamentaux dans des milieux sûrs

Le HCR a renforcé les capacités de préparation, de gestion des risques et d'intervention dans les situations d'urgence grâce à sa collaboration dans le cadre du programme *eCentre for Africa*, en dispensant une formation en matière d'interventions d'urgence cruciales à 37 organisations locales et nationales de 16 pays exposés à des risques élevés de situations d'urgence.

Le HCR est passé de l'aide en nature à l'aide en espèces, offrant ainsi aux réfugiés davantage de choix, de flexibilité et de dignité pour répondre à leurs besoins urgents. Une aide financière multifonctionnelle a été fournie à 30 000 réfugiés au Cameroun, à 27 500 réfugiés dans l'est de la République démocratique du Congo et à 2 000 réfugiés au Niger. Au Mali, 2 700 kits d'articles de première nécessité ont été distribués aux réfugiés burkinabés nouvellement arrivés à San et à Koro, dans la région de Mopti.

Le HCR a privilégié les approches communautaires et renforcé les soins aux survivantes afin de prévenir et de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, en particulier en République démocratique du Congo, où les taux d'incidence restent élevés. Au Tchad, toutes les survivantes identifiées parmi les réfugiées soudanaises nouvellement arrivées ont bénéficié d'un soutien psychosocial, et 101 000 personnes se sont impliquées dans des activités communautaires de prévention et de protection. Au Mali, le HCR a distribué 400 kits d'hygiène aux femmes et aux filles réfugiées.

Dans l'est du Tchad, le HCR a relogé 600 000 réfugiés soudanais en provenance de la frontière soudanaise dans 11 sites agrandis et 9 nouvelles installations jusqu'en janvier 2026, tandis que plus de 240 000 réfugiés sont restés dans des zones frontalières à haut risque. Le HCR a combiné la protection d'urgence avec des mesures visant à favoriser l'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux, dans le cadre d'une approche de mise en œuvre de solutions dès le départ pour répondre aux besoins immédiats et à plus long terme. Le HCR a plaidé en faveur de l'intégration des écoles pour réfugiés dans le système éducatif national, notamment par l'intermédiaire du recrutement de 3 000 enseignants réfugiés et de la construction de plus de 1 300 salles de classe. Des discussions sont en cours avec le gouvernement afin de recruter des enseignants tchadiens supplémentaires et d'intégrer les enseignants réfugiés qualifiés dans la masse salariale nationale.

Au Burkina Faso, le HCR et la Commission nationale pour les Réfugiés ont recensé 9 000 enfants déplacés ayant besoin d'une aide à l'éducation et en ont inscrit 6 000 dans des écoles. Le gouvernement a offert 160 bourses d'études supérieures à des réfugiés et à des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Au Niger, le HCR a plaidé en faveur de l'élaboration et de l'adoption de la Stratégie nationale pour l'inclusion des enfants déplacés (2025-2030) et a fourni un appui technique à cet effet.

Au Cameroun, le HCR a plaidé en faveur de l'inscription de 93 000 réfugiés au programme national d'assurance maladie. Au Tchad, le HCR a aidé 500 professionnels de santé réfugiés soudanais, dont 52 médecins, à obtenir la reconnaissance de leurs qualifications par le gouvernement et à les intégrer dans le système de santé national. Au Burkina Faso, 234 réfugiés ont été inscrits à des régimes d'assurance maladie communautaires.

Le HCR a mis à disposition des abris pour 80 000 personnes déplacées et communautés d'accueil vulnérables au Burkina Faso et pour 24 000 personnes déplacées et communautés d'accueil vulnérables au Cameroun. Dans l'est du Tchad, plus de 25 500 abris ont été construits, mais des lacunes importantes persistent en raison du financement limité, laissant 71 300 ménages sans abri convenable. Au Mali, la construction de 750 abris à Koro, dans la

région de Mopti, a permis de libérer des écoles précédemment utilisées pour héberger des réfugiés burkinabés en vue de la reprise des activités éducatives. Au Nigéria, le projet de construction d'abris à Banki, dans l'État de Borno, vise à aider 450 familles de réfugiés une fois achevé.

Responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes

Le HCR a soutenu plusieurs initiatives gouvernementales visant à améliorer l'inclusion et les moyens d'existence dans les États côtiers. Au Ghana, le Programme en faveur de l'agro-industrie et de la durabilité pour les réfugiés a permis de soutenir l'agriculture résiliente au climat et les activités de subsistance connexes de 20 000 réfugiés, principalement originaires du Burkina Faso, tandis qu'au Togo, l'initiative AVENIR a offert des possibilités aux réfugiés dans le domaine de l'agro-industrie.

Au Tchad, le HCR, le Programme alimentaire mondial et le gouvernement ont mis en œuvre le projet Haguina, qui vise à réhabiliter 100 000 hectares de terres agricoles pour 10 000 familles vulnérables, dont 80 % sont constituées de réfugiés.

Au Nigéria, le HCR a mis en place des systèmes d'irrigation à énergie solaire dans les États de Cross River, de Katsina et de Borno pour 40 coopératives de réfugiés et de communautés d'accueil afin de soutenir leur production agricole.

Au Niger, plus de 7 600 personnes vivant dans des « villages d'opportunité » et sur des sites accueillant des réfugiés du Mali et du Nigeria ont bénéficié d'une formation agricole et professionnelle. Les villages d'opportunité du sud du Niger sont un modèle d'accueil des réfugiés conçu par le gouvernement et le HCR, en collaboration avec les dirigeants locaux, comme une alternative durable aux camps de réfugiés traditionnels. Au Burkina Faso, l'amélioration des initiatives agricoles a permis de renforcer l'autonomie de 840 personnes déplacées de force et de communautés d'accueil vulnérables.

Le HCR a amélioré les actions des communautés en consacrant 60 % des partenariats de projets dans la région aux acteurs locaux en 2025. Plus de 1 900 organisations dirigées par des réfugiés et à base communautaire ont été identifiées et le HCR collaborera avec 150 d'entre elles.

Partenariats avec les acteurs du développement

Grâce à l'application d'une approche axée sur les liens action humanitaire-action pour le développement-paix, le HCR a renforcé ses partenariats avec les acteurs du développement afin d'aligner rapidement les programmes sur les plans de développement nationaux. Au Tchad, par exemple, les barrages de répartition des eaux, qui permettent d'exploiter les eaux de crue, contribuent à stimuler la productivité agricole, tout en permettant aux réfugiés et aux communautés d'accueil de gérer les ressources naturelles de manière responsable. Au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Niger, des alternatives aux camps favorisent l'inclusion, grâce à la fourniture de services sociaux et de moyens d'existence qui profitent à la fois aux personnes déplacées de force et aux communautés d'accueil.

Le HCR a renforcé sa collaboration avec ses partenaires, notamment la Banque africaine de développement, par l'intermédiaire de sa participation au Forum pour la résilience en Afrique, et la Banque mondiale, afin d'inclure les réfugiés dans les projets de protection sociale. En République centrafricaine, au Mali et au Nigéria, la Banque islamique de développement a soutenu l'accès aux moyens d'existence et aux services de base par l'intermédiaire du Fonds islamique mondial pour les réfugiés.

En décembre 2025, 100 représentants gouvernementaux et 15 réfugiés et organisations dirigées par des réfugiés de la région ont participé à l'examen des progrès réalisés dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés pour présenter les bonnes pratiques en matière de promotion de solutions. L'événement a également marqué le lancement de la stratégie sous-régionale de protection et de mise en place de solutions pour le golfe de Guinée, élaborée par les États, élaborée par les États, qui vise à renforcer l'aide humanitaire et à promouvoir le renforcement de la résilience, le développement et la mise en place de solutions.

Trouver des solutions

Le HCR a proposé des solutions avancées pour remédier aux situations de déplacement prolongé par l'intermédiaire du rapatriement volontaire de 50 000 réfugiés dans la région, dont

21 400 sont retournés en République centrafricaine. Depuis 2017, 74 000 Centrafricains au total sont rentrés chez eux et 60 000 autres devraient les rejoindre d'ici 2026. Ces retours sont soutenus par la Plateforme d'appui aux solutions pour la République centrafricaine. L'intérêt croissant pour les retours volontaires est motivé par un engagement politique renforcé, l'amélioration des conditions de sécurité, les accords de paix et le rétablissement des services essentiels et des structures de gouvernance.

Parmi les retours en provenance de la République démocratique du Congo, 7 000 réfugiés sont retournés en République centrafricaine, 7 000 au Rwanda et 3 500 au Burundi. Grâce aux processus de paix en cours, tels que l'accord de Washington et le cadre de Doha pour un accord de paix global, 10 000 réfugiés se trouvant en République démocratique du Congo devraient retourner volontairement au Rwanda d'ici la fin de 2026. Par ailleurs, 780 réfugiés congolais qui se trouvaient dans des pays voisins sont également rentrés chez eux en 2025.

Les retours volontaires vers le Nigeria organisés par le gouvernement ont concerné 26 700 réfugiés du Tchad et du Niger, souvent dans des conditions difficiles. Le HCR continue de plaider en faveur de cadres juridiques garantissant des retours volontaires, sûrs et dignes, notamment la mise en œuvre d'accords tripartites avec le Tchad et le Nigeria en 2025 et la signature d'un accord tripartite avec le Niger et le Nigeria afin d'assurer des retours plus sûrs vers le Nigeria.

En 2025, selon les estimations des gouvernements, plus de 3,2 millions de personnes déplacées à l'intérieur de régions sont rentrées chez elles, dont 3 millions en République démocratique du Congo, 153 000 au Mali et 74 000 en République centrafricaine.

Le HCR a collaboré avec les gouvernements et les partenaires de développement afin de mettre en place des zones de retour permettant une réintégration durable des rapatriés. En République centrafricaine, 10 centres de développement ont été recensés pour la fourniture de services essentiels et la création de possibilités d'autonomie. Il s'agit notamment du centre de développement de Baoro, dans la préfecture de Nana-Mambéré, où le HCR construit des écoles et des établissements de santé et soutient les activités agricoles des rapatriés et de la communauté locale. Ces initiatives nécessiteront toutefois des investissements importants et soutenus de la part de tous les partenaires concernés.

Les possibilités de réinstallation ont diminué en 2025, le quota régional de réinstallation ayant été réduit de 64 % par rapport à 2024. Au total, 1 863 personnes ont quitté le pays pour se rendre dans 11 pays : 1 823 dans le cadre d'une réinstallation et 40 dans le cadre de voies complémentaires.

C. Information financière

En 2025, le Comité exécutif, lors de sa soixante-seizième session, a adopté un budget de 1 259 millions de dollars E.-U. pour 2026 pour la région de l'Afrique occidentale et centrale, soit une diminution de 14 % par rapport à 2025, traduisant un recentrage sur la protection et les solutions durables. La ventilation des besoins par domaine d'impact est la suivante : créer un environnement de protection favorable (348 millions de dollars E.-U.) ; préserver les droits fondamentaux dans des milieux sûrs (396 millions de dollars E.-U.) ; responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes (284 millions de dollars E.-U.) ; et trouver des solutions (231 millions de dollars). Au 31 janvier 2026, 19 % des besoins financiers de la région pour 2026 étaient financés, compte tenu de l'allocation indicative des contributions non affectées et légèrement affectées.